

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

Chronique Politique.

« Elle est tombée ! Justice est faite ! — Elle est tombée, le nez sur le fumier, sans autre accident que le cou cassé du bonhomme, providentiellement décapité ! Je l'ai vue choir... Je puis fermer les yeux. Notre œuvre est faite : *Nunc dimittis*. » Ainsi s'exclament le *Cri du Peuple* et le *Vengeur*, et avec eux tous leurs dignes confrères poussent un hurrah sauvage et triomphant. Qui donc est tombé ? Quel symbole de honte et de douleur a donc été brisé, en ce « jour mémorable dans l'histoire de la France et dans la vie de l'humanité ? » Est-ce quelque monument portant écrits sur son fronton les noms de nos désastres, quelque fourche caudine imposée dans un jour de défaite par un insultant vainqueur ? Non : c'est le dernier signe de ce qui fut autrefois la gloire de la France ! C'est ce colosse de bronze qui nous disait à tous : Et vous aussi, Français, aujourd'hui courbés sous le désespoir et sous l'humiliation, et vous aussi, naguères vous avez été fiers, glorieux, triomphants. Ceux qui vous écrasent aujourd'hui ont senti le poids de votre talon vainqueur ; ne désespérez point, car si votre malheur d'aujourd'hui est de ceux qui ne s'oublient pas, moi, en revanche, moi dont l'impassible majesté a traversé trois invasions, à travers les siècles futurs, je ferai vivre le souvenir des grandeurs françaises. »

Qu'on nous accuse, si l'on veut, de chauvinisme : c'est un mot si vite prononcé chez nous, quand on a le malheur de montrer qu'on aime la patrie ! La chute de cette colonne, que l'on a si souvent chansonnée, mais que nulle chanson n'a pu rendre ridicule, est à nos yeux le plus monstrueux des attentats contre la France, le plus douloureux des deuils nationaux ; elle avait résisté à trois invasions : des Français la détruisent ! et ils la détruisent en présence de cet ennemi même dont elle rappelait à jamais les anciennes défaites ! Mais sont-ce bien des Français ! sont-ce les Parisiens qui ont commis un tel crime de lèse-nation ? Hélas ! s'ils ne l'ont pas commis, du moins ils l'ont laissé commettre devant eux, par cette écume des nations qui leur impose sa tyrannie féroce. Aurait-on donc réussi, à force de rire du chauvinisme, à détruire le patriotisme, à désintéresser les Français des grandeurs et des gloires de la France ? Les aurait-on à ce point trompés, égarés, affolés, qu'ils se laissent prendre encore, après les désastres inouïs, après les humiliations sans nombre qui leur ont été infligées, à ces vains mots de « Fraternité universelle », et qu'ils placent le soin de ne pas déplaire aux ennemis qui les oppriment, avant le souci de leurs souvenirs historiques et le respect de leur propre honneur ? Non, non, nous ne pouvons le croire : le jour n'est pas loin où contre cette profanation la clameur vengeresse s'élèvera irrésistible, parmi ceux-là même qui gardent aujourd'hui le silence de la peur.

Mais il faut du moins que de cette honte une leçon éternelle se dégage, et enseigne aux générations à venir à ne plus tolérer de pareils sacrilèges. Il faut que sur le piédestal de la colonne rebâtie, relevée dans les airs, comme une protestation nationale, on grave l'inscription suivante : « La France entière l'avait élevée : quelques bandits l'ont abattue, et Paris les a laissés faire !... »

En fait, l'opération, bien que retardée, a eu lieu sans qu'aucun accident ait été à regretter.

La colonne est tombée du côté du boulevard. Elle est tombée droite, l'empereur « romain » un peu séparé du sommet. Le tout n'arrivait pas aux deux tiers de l'espace compris entre le socle et la barricade qui ferme la place.

Un des bras de la statue s'est brisé dans la chute ; la tête est séparée des épaules. La commotion qu'on redoutait pour les égouts et les maisons voisines a été à peine sensible, tant la chute était amortie par les fascines préparées, et cette chute immense n'a produit qu'une résonance sourde.

Ceux qui, en allant voir la colonne à terre, s'attendaient à quelque chose comme un canon prodigieux ou comme un clairon géant, ont été fortement désappointés. Le bronze n'était qu'une mince écorce recouvrant un fût de pierre. L'écorce a crevé, et ce qu'on avait sous les yeux n'était plus qu'un débris et une sorte de plâtras allongé.

La foule était maintenue par la garde nationale en dehors de la place, qui était occupée par les officiers, l'état-major, quelques membres de la Commune, et les musiques de quatre bataillons.

M. Glais-Bizoin, remis en liberté, était présent. Nous avons lieu de nous en étonner.

Dans cette cérémonie toute *communeuse*, rien n'a manqué, ni les chants, ni les airs patriotiques, ni même un discours très-applaudi, bien qu'on ne l'entendit pas, du général Bergeret, au moment où on a planté quatre drapeaux rouges sur le piédestal de la colonne, au sommet de laquelle on avait préalablement attaché un drapeau tricolore.

Dans la soirée, une foule, très-considérable cette fois, n'a cessé de circuler sur les boulevards, dans les rues de la Paix, de Rivoli, Saint-Honoré, etc. Chacun semblait vouloir constater *de visu* que la colonne n'existait réellement plus. (Le Français.)

Un correspondant de Bruxelles nous écrit que les menées bonapartistes sont plus actives que jamais dans cette ville. On remarque une grande agitation dans l'hôtel occupé par M. Welles de de la Valette. M. Rouher y vient sans cesse, ainsi que M. Jérôme David et quelques anciens généraux. De nombreux agents apportent les informations qu'ils ont pu recueillir. Ces ardents séides de l'empire ne doutent pas que Napoléon IV ne prenne bientôt possession du trône paternel. Prompts à croire ce qu'ils désirent, ils voient dans les prisonniers d'Allemagne les instruments d'une restauration impériale ; ils déclarent d'ailleurs qu'il faut en finir avec les tergiversations du vieil empereur et agir en dehors de l'impératrice, dont l'influence leur paraît susceptible d'entraver l'exécution des projets qu'ils méditent. A ces deux conditions, ils se croient sûrs du succès.

Les bonapartistes ne sont pas moins actifs en France qu'en Belgique. Nous apprenons, de source sûre, qu'un grand nombre d'agents parcouraient actuellement nos provinces de l'Ouest, s'arrêtent, aux jours de foires et de marchés, dans les communes rurales, et se mêlent aux groupes de paysans pour leur vanter la prospérité que ramènerait le régime impérial.

Dans les villes, ils ne craignent pas de faire appel aux plus mauvaises passions pour se faire écouter des classes ouvrières, et pouvoir leur prêcher, à leur aise, la haine du gouvernement de Versailles.

L'AGITATION RELIGIEUSE A L'ÉTRANGER.

L'agitation religieuse que la définition du dogme de l'infailibilité a fait naître dans plusieurs pays, et dont le docteur Dollinger est, à Munich, l'instigateur principal, semble avoir repris, depuis la conclusion de la paix, une intensité nouvelle. En Suisse, de nombreuses associations se sont formées pour rechercher les moyens de s'opposer aux décisions du Concile ; dans plusieurs réunions tenues à Berne, Lucerne, Aarau, l'abbé Egly, de Lucerne, a été acclamé, pour avoir pro-

testé avec énergie contre la définition de l'infailibilité. En Italie, les mêmes manifestations se produisent. A Milan, à Naples, on pousse le clergé à la résistance, on exploite contre le pouvoir spirituel du Pape le mouvement politique qui a amené la chute de son pouvoir temporel.

Mais c'est en Allemagne, surtout dans le grand-duché de Bade, dans le Wurtemberg, dans la Prusse rhénane, principalement en Bavière, que le mouvement d'opposition contre l'autorité pontificale a certainement le plus d'étendue, de gravité et de force.

Dans la question de l'infailibilité, l'opposition que montrent beaucoup d'Allemands a une autre cause que les difficultés dogmatiques inhérentes à cette question même. Depuis la guerre, toutes les têtes sont plus ou moins ivres, en Allemagne, de gloire patriotique : l'orgueil national est, chez nos voisins, exalté à tel point, qu'ils se regardent volontiers comme d'une race supérieure à toutes les autres, et destinée, dans leur pensée, non-seulement à la conquête militaire, mais encore à la direction intellectuelle du monde entier. M. de Bismarck ne s'est pas fait faute, dans son discours au Reichstag, d'exalter et d'exploiter ce sentiment de fierté nationale, sur lequel il compte même beaucoup pour gagner à sa politique, en les flattant, les malheureuses populations des provinces qu'il nous arrache. Dans la question toute religieuse de l'infailibilité, c'est encore ce même sentiment d'un patriotisme orgueilleux et jaloux qui fait la principale force des opposants à la cour de Rome.

L'idée du germanisme est devenue si puissante qu'elle trouble les convictions religieuses les plus fortes ; l'autorité du Pape est regardée comme une autorité étrangère, exercée par un représentant de cette race latine, à laquelle, dans l'entraînement de leur triomphe, les Allemands affectent de ne témoigner que du mépris. — Après avoir brisé, dans le domaine de la politique, toute tutelle étrangère, beaucoup d'entre eux voudraient aujourd'hui secouer, dans le domaine de la religion, une autorité doctrinale devenue insupportable à l'orgueil insensé de leur patriotisme. Telle est, pour beaucoup d'Allemands, la cause secrète qui les pousse à se séparer de Rome : il y en a sans doute d'autres encore ; celle-là est incontestablement une des plus puissantes.

Mais si grave que soit ainsi, surtout à cause du caractère national qu'il revêt, le mouvement qui se manifeste en Allemagne parmi un certain nombre de catholiques contre l'autorité doctrinale du Pape, il ne faut cependant pas s'en exagérer l'importance. Le docteur Dollinger est le seul chef de ce mouvement ; et, si grande que soit sa renommée dans le clergé, elle ne suffit pas à mettre son autorité en balance avec celle de l'Eglise. Or, l'Eglise s'est unanimement prononcée contre lui. Pas un seul des évêques actuels de l'Allemagne, parmi lesquels il compte tant de disciples et d'anciens élèves, ne l'a ni encouragé ni suivi dans sa lutte contre Rome. Tous, malgré les liens de la plus étroite amitié, ont ouvertement rompu avec lui ; aussi cette attitude si ferme et si nette de l'épiscopat allemand a-t-elle exercé une grande influence sur la majorité des catholiques qui, en dépit des excitations dont ils sont l'objet, restent fidèles à l'Eglise.

NOUVELLES DE PARIS.

LE CLUB DE LA VICTOIRE A SAINT-SULPICE.

On nous écrit de Paris, le 13 mai 1871 :

La Commune tient à profaner toutes les églises de Paris. Après tant d'autres, celle de Saint-Sulpice vient d'être transformée en club et en club de la *Victoire* : le nom est à la hauteur des

circonstances ; on va en juger par le récit des incidents qui se sont produits à l'ouverture de ce club.

Cette année, comme les précédentes, les exercices du mois de Marie avaient lieu tous les soirs dans cette église, avec une grande pompe et un concours de quatre à cinq mille personnes.

Cette affluence attira l'attention et provoqua la colère des communeux. A deux reprises déjà, ils avaient tenté de faire investir et occuper militairement Saint-Sulpice par les gardes dits nationaux.

Ils avaient dû céder devant les protestations énergiques et la trop juste indignation des habitants du quartier. Le 11 mai, le citoyen Varlin, délégué de la Commune, notifia dans la journée au clergé de Saint-Sulpice, l'ordre de livrer l'église à la Commune, qui voulait y installer un club à l'heure même où se faisait l'exercice si populaire du mois de Marie. Le clergé dut se soumettre ; l'exercice fut avancé et eut lieu à 4 heures de l'après-midi, avec la même pompe et la même assistance.

A 8 heures, les clubistes étaient là ; mais les fidèles aussi, et en bien plus grand nombre. Ils avaient résolu de tenir ferme dans leur église et de s'opposer à la réunion. Aux premiers mots, aux premiers cris des clubistes, ils répondirent par des cris : *A bas la Commune !* Le tumulte dura près d'une demi-heure, après quoi les fidèles se trouvant en force, entonnent le *Parce Domine* et couvrent de leurs nombreuses voix les chants des révolutionnaires qui s'efforcent, mais en vain, de faire entendre la *Marseillaise*.

Rien de beau, rien d'émouvant comme cette prière s'échappant de ces milliers de poitrines, émues d'une noble colère, et protestant hautement de leur foi invincible devant ces misérables venus pour l'insulter.

Ceux-ci ne se tiennent pas pour battus : ils envoient chercher des gardes armés de chassepots qui envahissent l'église et la font évacuer de vive force. Ils opèrent même des arrestations, entre autres celle de M. Ducros de Sixte, coupable d'indignation en face de cette violence faite à la liberté de quatre mille catholiques dans leur église. — Maîtres de la place, les clubistes ouvrent la séance.

— Le *Cri du Peuple*, journal de M. Jules Vallès, annonce aux Parisiens, sous une forme plus ou moins explicite, que la Commune est disposée à faire sauter la ville. Cette nouvelle ne nous paraît pas devoir être accueillie avec une satisfaction sans mélange.

Voici la note du *Cri du Peuple* :

« On nous avait donné, depuis quelques jours, des renseignements de la plus haute gravité dont nous sommes aujourd'hui complètement sûrs.

« On a pris toutes les mesures pour qu'il n'entre dans Paris aucun soldat ennemi.

« Les forts peuvent être pris l'un après l'autre. Les remparts peuvent tomber. Aucun soldat n'entrera dans Paris.

« Si M. Thiers est chimiste, il nous comprendra.

« Que l'armée de Versailles sache bien que Paris est décidé à tout plutôt que de se rendre. »

— Un arrêté du membre de la Commune délégué à la justice, en date du 16 mai, est ainsi conçu : « Les notaires, huissiers, et généralement tous les officiers publics de la Commune de Paris, devront, sur l'ordre du délégué à la justice, dresser gratuitement tous les actes de leur compétence. »

En conséquence de l'arrêté ci-dessus, les citoyens gardes nationaux peuvent, dès aujourd'hui, demander au délégué à la justice l'autorisation de faire dresser par les juges de paix, notaires, huissiers, greffiers de tribunaux de la Commune

de Paris, les actes d'une certaine urgence tels que: donations entre vifs, testaments, reconnaissances des enfants naturels, contracts de mariages, actes respectueux, actes de consentement des ascendants, procurations, adoptions, actes de notoriété, etc.

Pour les articles non signés: P. GODET.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Le Journal officiel annonce que M. Bodin est nommé maire de Saumur, avec MM. Abellard et Combiar pour adjoints.

CAISSE D'ÉPARGNE DE L'ARRONDISSEMENT DE SAUMUR.

Compte rendu de l'exercice 1870.

L'an 1871, le 15 mai, à quatre heures du soir, s'est tenue l'assemblée générale de MM. les directeurs de la Caisse d'épargne de Saumur. Réunis sur convocation spéciale à la Mairie, salle du conseil, ils ont pris la délibération suivante:

M. Bodin, maire de cette ville, préside l'assemblée, assisté de M. Le Blaye, élu secrétaire pour la reddition des comptes, exercice 1870, et déclare la séance ouverte.

M. le président invite M. Chedeau, nommé rapporteur par la commission chargée de l'examen des comptes pour exercice 1870, à vouloir bien donner lecture de son rapport sur les opérations de l'exercice présenté.

M. le rapporteur s'exprime ainsi qu'il suit:

Messieurs,

Conformément aux statuts qui règlent la marche des opérations de la Caisse d'épargne de l'arrondissement de Saumur, M. le caissier remet chaque année, vers cette époque, un compte sommaire accompagné de toutes les pièces justificatives, au moyen desquelles l'on peut être édifié d'une manière complète sur les mouvements des capitaux et sur le résultat qui en a été la conséquence pendant l'exercice qui vient d'être clos.

La vérification des comptes de l'année 1870 nous ayant été confiée, nous venons vous faire connaître l'examen auquel nous nous sommes livrés,

et mettre sous vos yeux le résultat de notre travail.

Notre premier soin a été d'examiner le compte de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce compte, arrêté le 31 décembre 1870, se solde en faveur de la Caisse d'épargne par 1,497,035 fr. 30 c. en capital et intérêts.

Passant aux divers comptes du grand livre, nous avons pu voir que la Caisse devait:

1° 1,500,168 fr. 67 c.	aux déposants;
2° 40,961 69	à la Caisse d'épargne (son capital);
1,541,130 36	total du débit.

Que l'avoir de la Caisse se composait de:

1° 1,497,035 fr. 30 c.	solde de la Caisse des dépôts et consignations;
2° 44,096 65	inscriptions de rentes appartenant à la Caisse;
3° » 41	espèces en caisse au 31 décembre 1870.
1,541,130 36	

Nous avons ensuite recherché quel avait été le résultat des opérations pendant l'exercice 1870, et nous avons été amenés à le connaître par le compte dont le détail suit:

1° Le capital de la Caisse, au 31 décembre 1869, était de.....	38,769 f. 68
2° Les arrérages de rentes perçus en 1870 ont été de.....	1,930 »
3° La bonification perçue pendant la même année sur la différence d'intérêts payés à ceux perçus....	4,148 11
Total.....	44,847 79

dont il faut déduire les frais généraux de l'année.....

5,886 10	
----------	--

Solde créditeur fin décembre 1870.....

40,961 69	
-----------	--

Si, de cette somme, on retranche le solde créditeur de fin décembre 1869.....

38,769 68	
-----------	--

Le reliquat se trouve être de....

2,192 01	
----------	--

représentant le bénéfice de 1870.

Ce résultat net de 2,192 fr. 01 c., semble moins satisfaisant que celui de la précédente année; et

en effet, dans l'année 1869, il avait été de 2,940 fr 45 c. Il est donc utile de vous dire que cette différence en moins vient des nombreux remboursements effectués d'août à octobre, des augmentations de traitements au caissier, à l'employé supplémentaire, au concierge, et des frais nécessités par l'impression de nouveaux livrets.

Pour terminer ce travail, il nous restait à établir l'actif net de la Caisse d'épargne au 31 décembre 1870.

A cette époque, il se composait de:	
1° Son immeuble estimé.....	31,711 f. 63
2° Ses inscriptions de rentes....	44,096 f. 65
3° Espèces en caisse.....	» 41
	75,808 69

Mais l'avoir des déposants étant de.....

1,500,168 f. 67	
-----------------	--

Et le débit de la Caisse des dépôts et consignations n'étant que de....

1,497,035 30	
--------------	--

La Caisse redoit la différence, soit

3,135 37 c.	3,135 37
-------------	----------

L'actif net au 31 décembre 1870 n'est réellement que de.....

72,673 32	
-----------	--

L'actif au 31 décembre 1869 était de.....

70,481 31	
-----------	--

Comme bénéfice de l'année l'on retrouve.....

2,192 01	
----------	--

chiffre déjà constaté.

La somme de 3,135 fr. 37 c., dette de la Caisse envers les déposants, se compose de la manière suivante:

1° » f. 41	qui se trouvent en espèces en caisse au 31 décembre 1870;
2° 3,134 96	dette réelle formant le solde de la somme empruntée aux déposants pour l'achat de l'immeuble où est le siège de la Caisse d'épargne.

3,135 37 somme égale.

A la fin de l'année 1869, la Caisse redevait sur l'emprunt 5,326 fr. 97 c.; elle ne devait plus à la fin de 1870 que 3,134 fr. 96 c. — Il y a donc lieu

d'espérer que d'ici à deux ans, elle se trouvera complètement libérée.

Les deux titres appartenant à la Caisse sont entre les mains du trésorier qui nous les a représentés.

Au 31 décembre 1870, il y avait en portefeuille 12 inscriptions de rente appartenant à divers. Depuis cette époque, deux de ces titres ont été retirés, les dix autres nous ont été représentés.

Les vérifications que nous avons faites nous ayant démontré l'exactitude et la régularité des comptes, nous vous en proposons l'approbation.

Nous vous proposons encore de vous joindre à nous pour adresser des félicitations à M. Choyer, pour le zèle et le soin qu'il a apportés à remplir les fonctions qui lui ont été confiées, et dans l'exercice desquelles il se montre un digne successeur de MM. Guénois et Hays, les précédents caissiers.

Pour chronique locale: P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Ce n'est pas la poudrière du Trocadéro qui a fait explosion, à Paris, comme on le supposait, c'est la poudrière de l'avenue Rapp.

La secousse a été si violente, que des malades de l'hôpital militaire du Gros-Caillou, situé à une certaine distance du lieu du sinistre, ont été jetés à bas de leur lit.

Les dégâts matériels sont considérables.

Les auteurs de cette catastrophe, dit l'Estafette, deux agents, paraît-il, soudoyés par les royalistes, ont pu être arrêtés et conduits sous bonne escorte à la délégation de la guerre.

On évalue à 50 millions le nombre de cartouches que contenait cette poudrière; mais on dit qu'elles étaient en majeure partie de mauvaise fabrication.

Le feu a pris dans le local où sont déposés habituellement les projectiles chargés, c'est-à-dire dans des caves, ce qui serait déjà une preuve, comme le fait remarquer la Vérité, que le désastre ne peut en rien être attribué à la malveillance.

Pour les dernières nouvelles: P. GODET.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Études de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, Et de M^e BESSON, notaire à Martigné-Briand.

VENTE

PAR LICITATION,

Et aux enchères publiques,

D'UNE MAISON

ET AUTRES IMMEUBLES.

Situés commune de Martigné-Briand.

L'adjudication aura lieu le dimanche 18 juin 1871, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e Besson, notaire à Martigné-Briand, commis à cet effet.

On fait savoir:

Qu'en exécution d'un jugement rendu contradictoirement par le tribunal civil de Saumur, le 20 avril 1871, enregistré;

Et à la requête de:

1^o M^{me} Madeleine Poleau, veuve de M. Gabriel Beaumont, en son vivant cultivateur, demeurant aux Loges, commune de Martigné-Briand;

2^o M. Auguste Beaumont, cantonnier, demeurant à Martigné-Briand;

3^o M. Louis Beaumont, journalier, demeurant à Chemillé;

4^o M^{me} Victoire Beaumont, épouse dument autorisée de M. Auguste Vaslin, cantonnier, demeurant à La Touche, commune de Tigné.

Poursuivants, ayant pour avoué constitué M^e Charles-Théophile Beaurepaire, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n^o 8;

En présence de:

1^o M^{me} Jeanne Paviot, veuve de M. Gabriel Beaumont, sans profession, demeurant à Martigné-Briand.

Au nom et comme tutrice naturelle et légale de Jean, Victor, Jules et Joséphine Beaumont, ses enfants mineurs;

2^o M. Pierre Piffard, cultivateur, demeurant à la Farinière, commune du Champ.

Au nom et comme tuteur naturel et légal de ses trois enfants mineurs, Victoire, Pierre et Jacques Piffard;

3^o M. Pierre Richard, cordonnier, demeurant à Bouillé-St-Paul (Deux-Sèvres).

Au nom et comme tuteur datif de la mineure Marie-Louise Leau,

Co-licitants, ayant pour avoué constitué M^e Lucien Labiche, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue de la Petite-Douve;

Et encore en présence de:

1^o M. Paul Bénéjou, sabotier, demeurant à Thouaré;

Au nom et comme subrogé-tuteur des mineurs Piffard;

2^o M. Auguste Vaslin, cantonnier, demeurant à Tigné;

Au nom et comme subrogé-tuteur des mineurs Beaumont et de la mineure Leau;

Il sera, le dimanche 18 juin 1871, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e Besson, notaire à Martigné-Briand, commis à cet effet, procédé à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés:

Immeubles dépendant de la communauté qui a eu cours entre les époux Gabriel Beaumont.

1^o LOT.

Un morceau de terre, situé aux Bardelles, commune de Martigné-Briand, contenant sept ares quarante-trois centiares, joignant au levant Pierre Gassier, au couchant Pelé, au midi Chauvière, au nord M. Hublot.

Mise à prix..... 200 fr.

2^o LOT.

Un morceau de vigne rouge, situé au même endroit, contenant six ares trente centiares, joignant au nord Asséré, au midi Jean Beaumont, au levant Pelé, et au couchant Rabouin.

Mise à prix..... 250 »

A reporter.. 450 »

Report... 450 fr.

Immeuble dépendant de la succession du sieur Beaumont.

3^o LOT.

Une maison, située aux Loges, commune de Martigné-Briand, comprenant une chambre basse à cheminée, grenier au-dessus, cellier, écurie et cour, joignant au levant et au midi un chemin.

Mise à prix..... 1,000 »

Total des mises à prix... 1,450 »

S'adresser, pour les renseignements:

1^o A M^e BESSON, notaire à Martigné-Briand;

2^o A M^e BEAUREPAIRE, avoué poursuivant la vente.

Pour extrait, dressé par l'avoué-soussigné.

Saumur, le 19 mai 1871. BEAUREPAIRE. (95)

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Après décès.

Le mardi 23 mai 1871, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur, dans la maison où est décédé le sieur Antoine Badiou, serrurier à Saumur, carrefour Dacier, à la vente publique aux enchères du matériel, des marchandises et du mobilier dépendant de sa succession.

Il sera vendu:

Deux beaux soufflets de forge, trois enclumes, trois bigornes, plusieurs étaux et filières doubles, une poinçonneuse, bascules à percer, de beaux tours, quantité de marteaux, tenailles, mandrins, étampes, deux bascules à peser, fer neuf et ferrailles, grande quantité de serrures, espagnolettes, lequeteaux, vis, boulons, limes, pointes et autres objets de quincaillerie.

Lits, couvertes, linge, effets, com-

modes, tables, chaises, etc. On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

UNE FORTE BOULANGERIE,

Pour cause de santé.

S'adresser au bureau du Journal.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine, APPARTEMENT au premier étage, rue Royale.

S'adresser à M. MILLOCHEAU.

UNE MAISON, située à Saumur, rue de Fenet, occupée autrefois par M. Retiveau, boulanger.

Avec la maison on cèdera, si on le désire, tout le matériel de la boulangerie.

S'adresser à M. Frédéric LEBOUX.

A LOUER

Pour la St-Jean 1871, UNE MAISON AVEC ATELIER, rue d'Orléans, en face l'hôtel d'Angou.

S'adresser à M. BARDOU. (61)

On demande une apprentie pour les modes et la lingerie.

S'adresser au bureau du Journal.

FLANELLE DE SANTÉ HYGIÉNIQUE.

Cette flanelle, par la préparation que subit la laine avant le tissage, conserve, après le lavage, et jusqu'à ce qu'elle soit complètement usée, toutes ses qualités hygiéniques. Elle a de plus l'avantage de ne jamais se rétrécir.

Très-bonne qualité..... 2 f. 50
Qualité extra..... 3 »
— supérieure..... 3 50

Seul dépôt à Saumur, à la Ville de Paris, place Saint-Pierre. Seul dépôt à Angers, au Palais des Marchands, rue Baudrière, 65.

Saumur: P. GODET, imprimeur

Certifié par l'imprimeur soussigné.